

## 24 ans d'une grand mere française

## Par dolcemya, le 24/05/2009 à 11:04

bonjour.

mon pere a demander par l'intermédiaire d'un avocat sa réintégration qui lui a été retiré en 1967 par décré car ne voulant pas éfféctuer de service millitaire ou il il lui avait demander de faire une lettre le libérant des liens d'alégances envers la france alors qu'il été mineur . la loi lui permet elle de redemander sa réintégration il est né sur le sol français et de parent français..

2eme question: ma mere est algerienne né au maroc en 1958 est ce qu'elle a le droit a la nationalité française?

merci